

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2022

RÉFORMER L'ADOPTION

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réécriture de cet article acte la disparition des OAA alors même que ces structures sont indispensables pour recueillir des enfants en France en vue de leur adoption.